

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 21 février 2022

L'an deux mil vingt deux, le 21 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Étaient présents : M. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Daniel DIOT, Laurent CLEMENT, Viviane BOIREAU, Annick BIGUET, Armelle HATRY-CHATELAIN, Nathalie AUGAS, Jacky CHARRUAULT, Evelyne JATIAULT

Étaient absents : M. Bernard TEILLET

Pouvoirs : M. Bernard TEILLET pour M. Daniel DIOT

Est désigné secrétaire de séance : Mme Viviane BOIREAU

<p>Date de convocation : 15 février 2022</p> <p>Date d'affichage : 15 février 2022</p>	<p style="text-align: center;">Nombre de conseillers municipaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice : 11 - présents : 10 - votants : 11
--	--

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 6 janvier 2022.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le compte rendu.

Délibérations

1. Entourage de l'atelier communal : devis des entreprises
2. Cimetière, reprise des concessions : devis des entreprises
3. Subventions annuelles
4. Mise en non-valeur au budget assainissement
5. Cinéma en plein air : demande de subventions
6. Fête du village : demande de subventions
7. Demande de pose de bordure de trottoir au lieu-dit Les Tours
8. Demande de rempierrage du chemin de la Garde

Questions diverses :

- Audit Sorégies pour les bâtiments communaux
- Atelier communal : installation de caméra
- Elections présidentielles : composition des bureaux de vote
- Voirie
- Grange du Paradis
- Plan d'eau
- Cimetière
- Animation CCVG
- Anciens combattants

DELIBERATION 2022-08 : Entourage de l'atelier communal : devis des entreprises

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil présents les devis concernant l'entourage, la pose d'un portail. Afin de sécuriser le bâtiment en évitant les intrusions.

- Concernant l'entourage (grillage):
 - Gédimat : 561.35€ HT, 673.62€ TTC
 - Destock : 732.25€ HT, 878.70€ TTC
 - Alliance pastorale : 1 212.60€ HT, 1 455.12€ TTC

- Concernant le portail (manuel ou électrique):
 - Komilfo : 7 788.56€ HT, 8 567.42€ TTC
 - Top Renov : 8 512.22€ HT, 10 214.66€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

Pa 9 voix pour, 2 abstentions

- **De donner** son accord pour sécuriser l'atelier communal.
- **D'accepter** les devis Gédimat 673.62€ TTC pour l'entourage, Top Renov 10 214.66€ TTC pour le portail électrique
- **De demander** une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'Activ'3

DELIBERATION 2022-09 : Cimetière, reprise des concessions : devis des entreprises

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises La Maison des obsèques - ETS Moreau et Le Choix funéraire Saint-Maurice-La-Clouère concernant la reprise de 24 concessions au cimetière (5 doubles et 19 simples).

ETS Moreau : 12 927.50€ HT, 15 513.00€ TTC

L'ossuaire sera installé dans l'ancien bâtiment entrepôt des fossoyeurs.

Mbaye : 12 636.67€ HT, 15 164.00€ TTC

+ création d'un ossuaire caveau 2 places 1 408.33€ HT, 1 690.00€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'accepter** le devis de l'entreprise La Maison des obsèques – ETS Moreau pour un montant de 12 927.50€ HT, 15 513.00€ TTC
- **De demander** une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'Activ'3

DELIBERATION 2022-010 : Subventions annuelles

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil présents la liste des subventions annuelles accordées aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'attribuer** les subventions comme suit pour l'année 2022 :

Tiers	2022
Association Communale de Chasse Agrée	100.00 €
Union Nationale des Combattants - anciens combattants	100.00 €
Club génération solidarité loisirs	150.00 €
Comité des fêtes	150.00 €
Aide à Domicile en Milieu Rural	400.00 €
Ecomusée du Montmorillonnais (391 hab.)(0.60€/par hab.)	234.60 €
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés	50.00 €
Un hôpital pour les enfants	50.00 €
Association des donneurs de sang	50.00 €
Association les restaurants du cœur	50.00 €
La Croix Rouge	50.00 €
Lutte contre le cancer	50.00 €
Fonds solidarité Logement	50.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	50.00 €
TOTAL	1534.60 €

DELIBERATION 2022-11 : Mise en non-valeur au budget assainissement

Monsieur le Maire présente la demande d'admission en non-valeur de la trésorerie pour le budget assainissement.

Il s'agit de factures d'assainissement qui n'ont jamais été perçues pour un montant total de 247.87€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **de mettre** en non-valeur le montant de 247.87€ au budget assainissement

DELIBERATION 2022-12 : Cinéma en plein air : demande de subventions

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de renouveler l'animation de l'été dernier à savoir la séance de cinéma en plein air.

Monsieur le Maire précise que des subventions peuvent être accordées par la communauté de communes dans le cadre du fonds culturel à hauteur de 50% d'un montant maximal de 1 200.00€. Une demande auprès des conseillers départementaux au titre du fonds cantonal sera faite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **de demander** une subvention auprès de la Communauté de Commune Vienne et Gartempe dans le cadre du fonds culturel
- **de demander** une subvention aux conseillers départementaux au titre du fonds cantonal

DELIBERATION 2022-13 : Fête du village : demande de subventions

Monsieur le Maire propose d'organiser une nouvelle fois la fête du village. Ce moment de convivialité permet aux habitants de la commune de se retrouver.

Des subventions peuvent être demandées selon les animations proposées de l'ordre de 70% plafonné à 1 200.00 € par le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'organiser** la fête du village fin juin
- **de demander** une subvention auprès du Conseil Départemental

DELIBERATION 2022-14 : Demande de pose de bordure de trottoir au lieu-dit Les Tours

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le courrier de M. Pailloux.

Il demande au Conseil Municipal de poser des bordures de trottoir au lieu-dit Les Tours sur 30 mètres dans le but d'améliorer l'aspect du site et son entretien.

Il est rappelé que selon le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours de création le secteur n'est pas urbanisable. Un aménagement de ce style se rapproche des critères de l'urbanisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

9 voix contre, 2 abstentions

- **De ne pas accorder** la pose de bordures de trottoir au lieu-dit Les Tours.

DELIBERATION 2022-15 : Demande de rempierrage du chemin de la Garde

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux présents le courrier de M. Maillochaud, Labatte et Jatiault.

Ils demandent de faire empierrer le chemin rural de la Garde à La Maison Neuve. Ils estiment le besoin de 100 à 120 tonnes en calcaire ou en diorite pour une résistance plus forte. Les demandeurs auront la charge de les répartir sur le chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

9 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

- **de faire** livrer 100 tonnes de diorite. A charge des demandeurs de les répartir sur le chemin

Questions diverses :

- *Audit Sorégies pour les bâtiments communaux*

Mme Alison McDONAGH donne le compte rendu de l'audit énergétique faite par la Sorégies pour la mairie et le logement 8 rue du lavoir.

Le bureau d'étude a prévu 4 scénarios possibles sur les travaux à envisager pour faire des économies d'énergie potentielles.

La Sorégies propose une subvention de 25% du montant Hors Taxe avec un plafond de 50 000.00€.

Selon leur estimatif, les travaux d'isolation de l'espace accueil-secrétariat de la mairie serait de l'ordre de 12 000.00€ et il faudrait prévoir le changement de la porte d'entrée du logement 8 rue du lavoir.

Des devis vont être demandés.

- *Atelier communal : installation de caméras*

Pour compléter la sécurisation de l'atelier communal, deux devis ont été demandé pour doter l'atelier communal en vidéoprotection.

- *Elections présidentielles : composition des bureaux de vote*

Les prochaines élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022. Il est demandé aux Conseillers Municipaux leur disponibilité pour tenir un bureau de vote lors de ces 2 dimanches.

- *Voirie*

Mme Annick Biguet manifeste un vif mécontentement concernant les travaux de réparation sur le chemin blanc au lieu-dit La Brunetière. Le Maire lui répond qu'il va faire part de son mécontentement aux agents techniques.

M. Daniel Diot indique que les travaux retenus par la CCVG pour cette année concernent la route de Bars à Fleuransant jusqu'à la limite de territoire.

Un programme exceptionnel est prévu pour la route de St Martin L'Ars vers Availles Limouzine.

La commission voirie devrait se rendre sur les chemins de Combes, Beaulieu et Chez l'Arabe pour y envisager certains travaux.

Mme Armelle Hatry-Chatelain estime que le travail d'élagage pratiqué au lieu-dit Pique Fesse et Chez l'Arabe est trop agressif envers la végétation. Il est évoqué un travail effectué au lamier mais c'est une autre organisation et demande un investissement en matériel.

Monsieur le Maire informe que les propriétaires de l'Abbaye de La Réau ont engagé des travaux sur les arbres le long de la voie privée. Il doit les rencontrer pour parler des tilleuls le long de la voie communale.

- *Grange du Paradis*

Monsieur le Maire informe que la mutualisation avec la Communauté de Communes Vienne et Gartempe concernant les travaux à la grange du Paradis, ne pourra probablement pas se faire en 2022. La CCVG a beaucoup de chantiers en cours et manque de techniciens bâtiments !

- *Plan d'eau*

La DDT a demandé des informations sur la recherche des fuites en cours. Une réponse leur a été envoyée sur la décision de faire des travaux.

Ils demandent plus de précisions quant à la nature des travaux qui doivent être effectués.

Au niveau du forage, il faut changer le compteur de la pompe. Un passage de caméra est également envisagé.

- *Cimetière*

Afin de gérer au mieux le cimetière, il est proposé d'installer un logiciel en complément du logiciel administratif actuel.

- *Animation CCVG*

Mme Alison McDonagh informe que M. Georges, animateur à la CCVG souhaite organiser 2 manifestations sportives dans le cadre du programme « sportez-vous bien ». Elles auront lieu les 16 et 21 juillet.

- *Anciens combattants*

Mme Alison McDonagh informe que M. Olivier Sastre, directeur du département de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre souhaite organiser la journée nationale de la Résistance le 27 mai à Saint Martin L'Ars. Monsieur le Maire précise qu'il devrait le recevoir prochainement.

- *Cession parcelles Verrier/St Martin L'Ars*

Monsieur Le Maire informe que le dossier a été repris par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe puisque la route de la Frincardière a été classée d'intérêt communautaire. Le service des Domaines a été sollicité pour produire une évaluation des deux parcelles concernées.

Fin de la séance : 23h30